

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 7 novembre 2023

Délibération n° 170-2023 Point 4.8.1 de l'ordre du jour
 Point 4.8.1 Renouvellement des dispositifs d'aide aux étudiants de l'IUT Robert Schuman pour l'année 2023/2024 : bourse IUT hors ERASMUS, CLAPE, participation financière de l'IUT aux certifications en langues espagnole et allemande

EXPOSE DES MOTIFS :

- **Renouvellement du dispositif de bourse IUT hors ERASMUS**

L'objectif principal poursuivi par l'IUT depuis de nombreuses années est d'offrir aux étudiants la possibilité d'acquérir une expérience à l'international. Dans le contexte actuel, cet objectif devient prioritaire afin de favoriser la mobilité étudiante pour un semestre d'études ou un stage à l'étranger.

L'IUT s'efforce d'accompagner les candidats à la mobilité dans leurs démarches et leurs choix de parcours, malheureusement les contraintes financières peuvent devenir un frein à certaines mobilités. Des dispositifs d'aide sont en place, en particulier pour les étudiants en mobilité en Europe, mais ces aides sont beaucoup plus limitées, voire inexistantes pour ceux qui souhaitent étudier ou avoir une expérience professionnelle hors Europe.

Dans le cadre de ses partenariats, l'IUT dispose d'un lien privilégié avec le Québec (tous les départements) et la Colombie (Chimie et Techniques de Commercialisation).

En 2017/2018, en raison d'une forte hausse des demandes, le Conseil d'Institut du 27.03.2018 avait approuvé de relever le plafond de l'enveloppe de 6 000 € à 10 000 €. Pour l'année universitaire 2019/2020, le Conseil d'Institut du 14.05.2019 avait renouvelé le dispositif dans les mêmes conditions. Cependant, il a été constaté en fin d'année universitaire un quasi doublement des mobilités hors Erasmus pouvant bénéficier de ce financement. Par conséquent, par délibération du 15.06.2021, le Conseil d'Institut a approuvé l'augmentation de l'enveloppe de 10 000 € à 13 000 €.

1. Etat des lieux des versements de la bourse IUT hors Erasmus depuis 2015/2016 :

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Enveloppe prévue	6 000 €	6 000 €	6 000 € > 10 000 €	10 000 €	10 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €
Montant de la bourse	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
Nombre de demande	7	18	34	25	47	12	22	29

Nombre de versements effectifs	7	17	32	23	44	10	18	24
--------------------------------	---	----	----	----	----	----	----	----

Le non versement de la bourse IUT hors Erasmus est dû au fait que certains étudiants ne remettent pas les pièces justificatives au Service des Relations Internationales avant la fin d'année universitaire.

2. Dispositions soumises au vote pour 2023/24

- NOM : bourse IUT hors Erasmus
- Montant : forfait de 250 €
- Cible : étudiants inscrits en BUT et en LP
- Types de mobilité pour les étudiants inscrits en BUT : études et stages
- Type de mobilité pour les étudiants inscrits en LP : études uniquement
- Ne peut être demandée plus d'une fois par type de mobilité (études/stage)
- Destinations : tous les pays hors Europe
- Exclusion du dispositif : parcours Trinational
- Montant total de l'enveloppe : 13 000 €

Rappel des pièces administratives à fournir :

- Convention Bourse IUT hors Erasmus
- RIB
- Fiche missionnaire
- Attestation d'arrivée à faire compléter par la structure d'accueil le 1er jour
- Attestation de présence effective à faire compléter par la structure d'accueil en fin de mobilité avant le retour

Date limite de retour de l'ensemble des pièces justificatives demandées : le 31 août de chaque année universitaire.

- **Renouvellement de la Commission locale d'aide aux projets étudiants (CLAPE) pour l'année 2023/2024**

1. Rappel du dispositif actuel

Par délibération du Conseil d'Institut du 19 mars 2019, la Commission locale d'aide aux projets étudiants de l'IUT a été instituée.

Cette commission a pour vocation à apporter un soutien financier aux projets étudiants tournés vers la communauté étudiante et ce, après examen d'un dossier de demande, et conformément aux conditions d'octroi votées. Ce procédé évitera de solliciter les membres du Conseil pour chaque demande ; un compte rendu des subventions octroyées sera effectué en fin d'année universitaire. Les sommes forfaitaires attribuées sont comprises entre 250 € et 600 € par projet étudiant et par année universitaire, pour une enveloppe annuelle globale est de 5000 €.

2. Etat des lieux des versements – année 2022/2023

CLAPE du 08/02/2023											
Objet	Type de projet	Nom association	Hébergement	Présidente/porteur	Coordonnées	Projet tutoré	Département	Date de l'évènement	Montant demandé	Montant obtenu	Observations
Les Alticiades	Associatif	Alticiades Robert Schuman	IUT	Baptiste Urban		oui	TC	13/03 au 17/03/2023	600,00 €	500,00 €	
TOTAL									600,00 €	500,00 €	

3. Dispositions soumises au vote pour 2023/2024

- Montant : forfait de 250 € à 600 €
- Cible : étudiants inscrits à l'IUT Robert Schuman
- Type de projet : tout type de projet associatif ou individuel tourné vers la communauté étudiante
- Ne peut être demandée plus d'une fois par projet et par année
- Montant total de l'enveloppe : 5 000 €
- Dossier de candidature à compléter

- **Participation financière de l'IUT Robert Schuman aux certifications en langues étrangères allemande et espagnole – année 2023/2024.**

L'IUT Robert Schuman souhaite continuer à favoriser la participation de ses étudiants aux tests de niveau en langues étrangères suivants.

1. Participation financière de l'IUT Robert Schuman à la certification en langue allemande WIDAF

Sur la base d'une convention signée entre la Chambre Franco-allemande de commerce et d'industrie et l'IUT Robert Schuman le 10 décembre 2012 et renouvelée le 19/05/2021, l'IUT est accrédité à organiser des sessions du test WIDAF dans ses locaux.

Le coût de la certification par étudiant s'élève à 90€.

En 2023/24, 2 étudiants ont participé au test de langue WIDAF, pour une participation financière de l'IUT à hauteur de 180 €.

Il est proposé une participation financière de l'IUT au test WIDAF à hauteur de 50 % dans la limite de 4.000 € pour l'année universitaire 2023/2024.

2. Participation financière de l'IUT Robert Schuman à la certification en langue espagnole SIELE

L'IUT propose une participation financière à hauteur de 50% du prix du test SIELE, pour les étudiants de l'IUT nominés pour une mobilité Etudes chez un partenaire hispanophone, dans la limite annuelle de 4 000 €.

Le coût de la certification par étudiant s'élève à 185 €.

En 2022/23, 6 étudiants de l'IUT ont participé au test de langue SIELE, pour une participation financière de l'IUT à hauteur de 1 110 €.

Il est proposé une participation financière de l'IUT au test SIELE à hauteur de 50 % dans la limite de 4.000 € pour l'année universitaire 2023/2024.

Ces dispositifs ont été approuvés par le conseil de l'IUT le 19 septembre 2023

Le 24 octobre 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 23 voix pour et 3 abstentions

Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve le renouvellement des dispositifs d'aide aux étudiants de l'IUT Robert Schuman pour l'année 2023/2024 : bourse IUT hors ERASMUS, CLAPE, participation financière de l'IUT aux certifications en langues espagnole et allemande.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	23
Nombre de voix contre	4
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

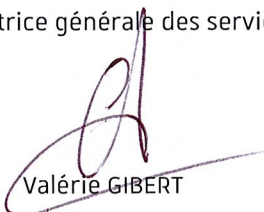
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 9 novembre 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT